

Avis public



**RÈGLEMENT CA29 0116-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT
DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE
PIERREFONDS-ROXBORO**

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi **2 novembre 2020 à 19 h**, à la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil adoptera le règlement numéro CA29 0116-1 modifiant le règlement CA29 0116 afin de stipuler que la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement soit établie à quatre-vingt pourcent (80 %) de la rémunération annuelle de base des conseillers de la ville.

Ce règlement a pour objet de faire passer la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement de 31 953 \$ à quatre-vingt pourcent (80 %) de la rémunération annuelle de base des conseillers de la ville qui est actuellement de 55 306 \$.

Ceci représente une augmentation annuelle de 12 292 \$.

Ce règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

FAIT À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/r/